



Saint-Gilles le 16 Juillet 2018

Direction de l'Education et de l'Enfance
Dossier suivi par Audrey PLAZA
audrey.plaza@saint-gilles.fr
DEE/ENF/2018.

Objet : Mise en place du prélèvement SEPA

Madame, Monsieur,

Après une période probatoire fort concluante, le prélèvement mensuel SEPA va être mis en service dès septembre prochain.

La commune toujours à l'écoute des familles et soucieuse de leur apporter un service public le plus adapté à leurs besoins, conseille vivement aux parents dont les enfants fréquentent régulièrement toute l'année, l'accueil périscolaire (matin et/ou soir), et/ou la restauration scolaire, et/ou le centre de loisirs (mercredi, vacances et été), d'opter pour le prélèvement mensuel.

Vous bénéficierez des avantages suivants :

- Possibilité de réservation des créneaux jusqu'à la fin de l'année scolaire sans devoir faire l'avance financière
- Le montant prélevé chaque mois sera celui que vous aurez consommé réellement.
- Vous aurez bien entendu la possibilité de changer ou d'annuler un créneau mais il faudra que cela reste exceptionnel. Tout changement devra se faire obligatoirement par email ou écrit dès que vous le savez et ce jusqu'à une semaine avant (maximum).

Je vous invite à adopter cette formule en remplissant dès aujourd'hui le formulaire d'adhésion ainsi que le questionnaire de prélèvement (ci-joints). Ces documents sont aussi téléchargeables sur le portail famille.

Vous pouvez nous les retourner complétés et accompagnés d'un RIB par email aux adresses suivantes audrey.plaza@saint-gilles.fr et guichetunique@saint-gilles.fr ou les donner directement au Guichet Unique aux horaires d'ouverture **avant le 10 Août 2018.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique NOVELLI
1^{ère} Adjointe



Déléguée à l'enseignement scolaire,
à la petite enfance et au centre de loisirs